



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

variole

Question écrite n° 70568

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la production annoncée de doses de vaccin antivariolique. Alors que de plus en plus de Français s'interrogent sur la nécessité de rétablir la vaccination obligatoire contre la variole, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en ce sens et s'il entend utiliser la stratégie de « surveillance-endiguement » développées avec succès par l'Organisation mondiale de la santé.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'utilisation potentielle d'armes biologiques, tous les pays sont confrontés à la menace représentée par le virus de la variole. Suite à l'éradication de la maladie certifiée par l'Organisation mondiale de la santé, tous les Etats ont cessé la vaccination contre la variole dans les années quatre-vingts. En France, le ministère chargé de la santé a, dès le mois d'octobre, demandé un débat au niveau européen et saisi le comité technique des vaccinations. Celui-ci recommande, dans son avis du 5 novembre 2001, approuvé par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, d'élaborer des stratégies de vaccination progressives en fonction de l'évaluation de la menace. L'avis du 16 novembre 2001 du Conseil supérieur d'hygiène publique de France définit la mise en place d'équipes dédiées à prendre en charge un cas et à pratiquer la vaccination concentrique autour de ce cas, dans la mesure où un cas surviendrait sur le territoire. L'Organisation mondiale de la santé s'est également prononcée le 26 octobre 2001, dans la mesure où des cas de variole seraient confirmés, pour une vaccination sélective des seules personnes pour lesquelles on soupçonne une exposition à la variole. Le Center For Disease Control à Atlanta adopte également cette stratégie dans sa réponse à la variole rendue publique le 26 novembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70568

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7219

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1594